



QUARTIER DES SPECTACLES MONTREAL

Mémoire préliminaire

Consultation publique - Renouvellement de la politique culturelle du Québec

Déposé au
Ministre de la Culture et des Communications, ministre
responsable de la Protection et de la Promotion de la langue
française, ministre responsable de la région de l'Estrie et
député de Sherbrooke,
Monsieur **Luc Fortin**

Par le
Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)

Avril 2016

Sommaire

Le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) est fortement interpellé par le renouvellement de la politique culturelle du Québec car celle-ci, dans sa mise en œuvre, touche directement l'action du PQDS et celle d'une majorité des composantes et des acteurs du Quartier (ex.: salles, festivals, institutions culturelles, espaces publics, équipements technologiques).

Dans un premier temps, le PQDS croit qu'il faut bonifier les principes qui formeront les assises de la nouvelle politique de manière à ce que celle-ci traduise la pleine reconnaissance de l'importance et de l'impact économique du secteur culturel pour le Québec et qu'elle puisse aussi s'adapter rapidement aux changements au sein de son environnement. Les principes d'actions de la nouvelle politique doivent aussi référer à une pleine reconnaissance de l'ensemble des acteurs de la chaîne culturelle et des disciplines qui la composent.

Dans un deuxième temps, le PQDS est d'avis que la nouvelle politique doit veiller à préserver et renforcer les actifs et le patrimoine en place (ex.: salles, institutions, festivals) tout en abordant de nouvelles façons de faire au niveau entre autres des infrastructures, des équipements et des projets à développer. Dans ce contexte, l'expérience de gestion et de développement du PQDS avec les places publiques, les équipements technologiques, les projets de « transversalité » entre différents champs d'interventions constituent des bases de réflexion pour aborder de nouvelles façons de faire. Le modèle de gouvernance de la culture au sein du Quartier est aussi une expérience qui pourrait inspirer le gouvernement dans son désir de création de synergie entre lui et différents acteurs et de partage des responsabilités avec les municipalités.

La question de l'information culturelle est également un sujet qui, selon le PQDS, commande une action de la politique gouvernementale. Cette information sur les contenus culturels nationaux aurait tendance à décliner dans les médias autant au niveau de la diversité que de sa quantité. Relativement aux enjeux associés à la révolution du numérique, le PQDS est d'avis que la nouvelle politique devra prévoir le renforcement des mesures de soutien à la création et à la production des contenus et des œuvres numériques ainsi qu'à la diffusion et la mise en marché de ces derniers. Parmi les enjeux du numérique, toutes les questions relatives au partage des revenus, aux droits d'auteurs et à la propriété intellectuelle doivent aussi continuer de retenir l'attention du gouvernement et faire l'objet d'actions concrètes afin d'assurer le déploiement de modèles d'affaires viables pour la culture au Québec.

Parmi les autres sujets abordés dans le mémoire, mentionnons toute l'importance de la diplomatie culturelle pour le Québec et de celle d'oser plusieurs formes d'expérimentations afin de renforcer la capacité du gouvernement d'assurer la préservation et le déploiement de la culture nationale au Québec, son rayonnement et son exportation ailleurs dans le monde. S'adapter, analyser, oser l'expérimentation et soutenir sont des mots d'ordre qui ressortent prioritairement à cet effet de notre mémoire.

Préambule

Le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) remercie le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Luc Fortin, de l'occasion qui lui est donnée de faire entendre son point de vue dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Le PQDS est un organisme à but non lucratif dont la mission est de contribuer activement, avec les pouvoirs publics et les divers acteurs intervenant sur son territoire, au développement et à la mise en valeur culturels du Quartier des spectacles à Montréal, en intégrant à toutes ses actions les dimensions urbaine, touristique, sociale et économique. Figure de proue au Québec en matière de gestion de places publiques, de développement d'infrastructures technologiques extérieures et de soutien au développement d'un quartier culturel et de ses composantes, le PQDS se sent fortement interpellé par le renouvellement de la politique car celle-ci, dans son application, touche directement une majorité des composantes et acteurs du Quartier.

Le Quartier des spectacles

Le Quartier des spectacles est un lieu unique à Montréal et pour l'ensemble du Québec. Il concentre au sein d'un km² de superficie quelque 80 lieux de diffusion culturelle dont 30 salles de spectacles, 8 places publiques, 8 sites de vidéoprojections architecturales et d'importantes institutions culturelles dont la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Au sein de cet espace, 40 festivals s'y déploient annuellement accueillant ainsi plus de 5 millions de festivaliers en plus des 1,8 millions de spectateurs dans les salles, soit plus du quart (26 %) de l'assistance totale à l'échelle du Québec. À la fine pointe de l'innovation et de la technologie, le Quartier des spectacles c'est aussi le Laboratoire numérique urbain (plateforme technologique) lequel permet littéralement de réinventer dans l'espace public le rapport entre l'art et la culture.

Depuis le début du réaménagement du Quartier des spectacles en 2007, on évalue les retombées économiques immobilières à un milliard de dollars répartis dans 48 projets. Parmi ceux-ci, six - qui représentent 25% des investissements - ont une vocation culturelle. On évalue aussi à plus de 530 millions de dollars de surplus de taxation sur la vie utile de ces nouveaux projets. Par ailleurs, 60 millions de dollars en billetterie sont générés par les salles de spectacle.

Une initiative attendue

L'environnement dans lequel évolue la culture au Québec ayant fortement changé depuis 25 ans, il est impératif que les paradigmes d'actions du gouvernement du Québec s'y arriment afin de pouvoir assurer à la culture un cadre de développement optimal. Tout en sécurisant certains acquis, le PQDS est aussi d'avis qu'il faut se tourner vers le développement de nouvelles formes d'expérimentations, et vers de nouvelles formes d'infrastructures, d'équipements et de projets. Tout ce renouveau doit

Mémoire préliminaire sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

faire partie d'une vision globale de développement qui soit garante d'accessibilité et d'expérimentation créative accrues tout comme les retombées multiples tant culturelles, sociales qu'économiques qui devront en découler. Les places publiques et les plateformes technologiques sont par exemples des lieux et des équipements par excellence qui permettent de vivre et d'expérimenter la culture et de développer des projets de convergence réunissant différents secteurs et champs d'intérêt (ex.: culture, éducation, technologie).

Aussi, ayant décidé de concentrer nos commentaires sur les champs d'action qui nous concernent plus spécifiquement, le présent mémoire ne porte pas sur l'ensemble des questions soulevées dans le cahier de consultation. Un mémoire final sera déposé ultérieurement et ce dernier analysera plus en profondeur certaines des questions soulevées par le renouvellement de la politique.

Il est à noter que nos commentaires, dans les prochaines sections, ne suivent pas nécessairement l'ordre proposé des questions dans le cahier de consultation.

Huit grands principes

Q. 1- Que pensez-vous de ces principes? Vous paraissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle du Québec?

Les huit principes servant d'assises à la réflexion sont intéressants et nous suggérons l'ajout de quatre autres principes pour les compléter. Il nous apparaît important, dans un premier temps, que le gouvernement du Québec reconnaisse l'importance du secteur culturel au Québec non seulement au niveau social mais aussi sur le plan des retombées économiques qu'il génère. À ce titre, rappelons que les industries culturelles représentent 4,1 % de l'économie du Québec (12,8 milliards \$) et que le secteur représente 4,5 % de l'emploi total (175 000 emplois). Conséquemment, nous recommandons:

1. *L'ajout du principe d'action suivant: la reconnaissance de l'importance et de l'impact économique du secteur culturel pour le Québec.*

Nous sommes également d'avis qu'il faudrait faire ressortir plus fortement à travers les principes que c'est vraiment l'ensemble de la sphère culturelle qui est touchée par le renouvellement de la politique, du citoyen aux différents acteurs de l'industrie culturelle. Cette réflexion nous amène à recommander:

2. *L'ajout du principe d'action suivant: la desserte de l'ensemble de la sphère culturelle.*

Par l'ajout de ce principe, la politique reconnaît l'ensemble des acteurs de la sphère culturelle incluant entre autres, les artistes et créateurs, les citoyens, les organismes à but non lucratif ainsi que les entreprises privées.

De plus, nous croyons qu'il est important de retrouver à travers les principes d'action, le désir du gouvernement d'assurer sa présence et son soutien non seulement à l'ensemble des acteurs de la sphère culturelle mais aussi à l'ensemble des disciplines qui la composent (ex.: cinéma, arts de la scène, arts numériques). Nous recommandons à cet effet:

3. *L'ajout du principe d'action suivant: la présence et le soutien des interventions issues de la politique à l'ensemble des disciplines culturelles.*

D'autre part, le monde dans lequel évolue la culture est un monde en changement très rapide. Les paradigmes d'action autant au niveau de la formation, de la création, de la production et de la diffusion sont affectés notamment par les changements technologiques et la mutation rapide des profils démographiques et de consommation. Parallèlement, les programmes de soutien et les mesures fiscales ont parfois peine à suivre le rythme de cette évolution. Cet état de fait induit une contrainte par rapport aux besoins de financement de certains types de projets qui tombent « entre deux chaises ». Aussi, nous recommandons:

4. *L'ajout du principe d'action suivant: une politique en harmonie avec le cadre d'évolution de la culture¹.*

Une action gouvernementale s'appuyant sur un tel principe de flexibilité d'action implique qu'elle prévoirait un mécanisme d'adaptation plus rapide de son cadre de soutien financier et de ses mesures fiscales aux besoins nouveaux émergents d'un contexte environnemental qui évolue très rapidement. Si le Québec veut consolider et développer sa place dans divers secteurs de la sphère culturelle et sur les nouvelles plateformes d'exploitation des contenus, il doit se doter des moyens pour réagir vite afin de bien outiller l'ensemble des acteurs et des disciplines de la sphère culturelle.

Thème 3: Le rapport du citoyen à la culture (questions 14 à 21)

Q. 20- Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi (musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés?

Les places publiques, à l'image des places qui sont gérées par le PQDS au sein du Quartier des spectacles, sont également des équipements culturels de premier ordre qui permettent de joindre davantage les citoyens et de dynamiser la vie culturelle et la vitalité d'une communauté. Ces espaces, où peuvent se déployer différents types de programmation majoritairement gratuites, sont synonymes d'accessibilité, d'expériences culturelles et de découvertes multiples. Ces espaces permettent également aux citoyens et à l'ensemble des acteurs de la sphère culturelle de vivre la culture en devenant eux-mêmes acteurs au sein de ces lieux. Les places publiques sont aussi des lieux de rencontres privilégiés pour des acteurs de provenances diverses qui s'unissent, le temps d'un projet, pour investir l'espace dans un mode créatif et de convergences multidisciplinaire et multisectorielle.

Espace public et équipement technologique au service de l'éducation

Le système de projections architecturales qui a été implanté pour illuminer le clocher de l'Église St-Jacques à l'UQAM a amené une collaboration récurrente avec le PQDS.

Chaque année, les étudiants de l'École des médias interactifs de l'UQAM se l'approprient pour l'intégrer à leur projet de fins d'études qui doit se dérouler sur l'espace public. C'est l'occasion pour eux de s'initier à la fois aux technologies photoniques, à la création numérique et expérimenter l'interaction avec le public.

¹ Cette recommandation s'applique également à la question 36 du cahier de consultation portant sur les améliorations que le gouvernement du Québec peut apporter au système actuel de financement de la culture.

Étant donné le fort potentiel d'utilisation et d'exploitation des places publiques au profit des citoyens et de l'ensemble des acteurs de la sphère culturelle et d'autres sphères d'action (ex.: éducation), nous recommandons que:

5. *La politique culturelle du Québec prévoit le soutien au développement des places publiques au service de la culture et de l'ensemble des acteurs de la sphère culturelle.*

Outre la place physique en tant que tel, la dotation en équipements technologiques de ces places publiques extérieures accroît le potentiel d'utilisation et de développement de divers types de projets. Le développement de la plateforme technologique au sein du Quartier des spectacles (Laboratoire numérique urbain) a multiplié par exemple les capacités d'exploitation créative du lieu en renforçant la convergence entre l'art et la technologie. À titre d'exemple, le PQDS sera la première entité culturelle de Montréal à déployer des dispositifs iBeacons pour générer des interactions avec son application pour téléphone intelligent, dont le contenu est également culturel et historique. Une ville « fibrée et connectée » peut donc aussi servir l'expérimentation de la culture dans différents espaces. Conséquemment, nous recommandons que:

6. *La nouvelle politique culturelle prenne en compte l'importance du développement des plateformes technologiques au service du déploiement de la culture.*

Toujours dans la sphère des équipements culturels, nous rappelons que le Quartier des spectacles comprend 80 lieux de diffusion incluant 30 salles de spectacles dont plusieurs sont privées. La transformation du portrait des lieux de diffusion principalement dans la périphérie de Montréal, jumelée aux changements de comportements chez les consommateurs, ont eu un impact négatif sur certaines salles. Ces salles représentent le cœur culturel du Quartier et même du Québec. Il s'agit d'un actif de diffusion indéniable qui a vu défilé au fil des décennies les artistes formant la base et la mémoire d'une partie de la culture québécoise. Malheureusement, il s'avère qu'il existe peu de moyens pour aider ces salles dans une période de transition cruciale pour elles. Le programme d'aide aux diffuseurs privés à la SODEC ne dispose plus de fonds depuis quelques années. Le gouvernement du Québec n'a pas non plus de politique sur les salles privées qui puisse leur permettre de s'adapter dans un environnement fortement concurrentiel. Afin d'aider la survie de cette mémoire et de notre patrimoine de diffusion, nous recommandons que:

7. *La nouvelle politique prévoit des mesures pour assurer le maintien et l'utilisation optimale des salles privées et publiques existantes (protéger les actifs) dans le cadre d'une vision globale d'action de ses infrastructures et équipements garante d'équité et d'équilibre dans l'écosystème de la diffusion.*

Outre les salles au centre-ville, Montréal s'appuie aussi sur un actif de programmation festivalière important qui a contribué à faire sa renommée. Ces festivals sont en effet synonymes d'attractivité pour Montréal et le Québec tout entier ainsi que de rayonnement à travers le monde. Les festivals qui se déploient gratuitement sur l'espace public au sein du Quartier des spectacles sont en fait des composantes extrêmement dynamiques de la culture québécoise autant pour les artistes que pour le

public. Étant donné le rôle extrêmement important que les festivals jouent notamment à Montréal (ex.: développement de carrières artistiques, accès du public à une offre culturelle québécoise), nous recommandons que:

8. *Les festivals soient sécurisés le plus possible afin qu'ils puissent se développer et se renouveler et pouvoir ainsi continuer à jouer leur rôle dynamique et structurant pour la culture québécoise.*

Cette même logique doit aussi s'appliquer à nos grandes institutions qui forment la base de notre culture. Nous recommandons donc à cet effet que:

9. *Nos grandes institutions bénéficient de conditions leur permettant de se développer et de jouer un rôle encore plus accru auprès de la communauté.*

Q. 21- Le modèle actuel d'intervention gouvernementale a permis de développer l'offre culturelle de manière importante. Faudrait-il maintenant orienter davantage les efforts et les outils pour mettre de l'avant une meilleure prise en compte de la demande?

Selon nous, le gouvernement devrait veiller à assurer des conditions optimales de création, de production et de diffusion aux différents acteurs de la sphère culturelle. Une problématique indirecte qui émerge toutefois par rapport à l'offre et la demande concerne l'information sur l'offre culturelle québécoise dans un univers encore une fois en fort changement. Autant les producteurs que les diffuseurs ont besoin de trouver des moyens de se distinguer et de se rapprocher des citoyens (leur public) au sein notamment des nouveaux médias et des médias traditionnels. La visibilité de la diversité et de la quantité de la production québécoise au sein de ceux-ci semble en effet s'estomper peu à peu éloignant ainsi progressivement le citoyen des contenus culturels nationaux et variés. Aussi, sans minimiser les enjeux relatifs à l'offre et la demande, nous croyons que l'information et la promotion entourant la production culturelle québécoise devrait retenir l'attention du modèle d'intervention gouvernementale dans une optique d'amélioration du rapport du citoyen à la culture. Nous recommandons donc à cet effet que:

10. *La politique culturelle lance une réflexion sur la diversité et la qualité de l'information culturelle au Québec afin d'assurer une visibilité accrue de la production québécoise auprès des citoyens².*

En ce qui concerne le thème 3 (rapport du citoyen à la culture), nous aimerions ajouter que le PQDS considère que le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour encourager la participation des jeunes et moins jeunes aux spectacles et à la vie culturelle en général et leur permettre d'expérimenter encore plus dans les espaces de diffusion (ex.: espaces publics et salles de

² Cette recommandation vaut également pour la question 12 qui est la suivante: Quels sont les enjeux prioritaires auxquels le gouvernement devrait s'attaquer dans le domaine des communications?

spectacles). Plusieurs types d'interventions peuvent être pensés pour donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique en passant par la sécurisation de certaines icônes de diffusion (ex.: Maison théâtre), la mise sur pied de mesures incitatives (ex.: crédit d'impôt aux activités culturelles) et le financement de projets pilotes dans certaines zones plus défavorisées pour lesquelles l'accès à la culture est encore plus problématique (ex.: les Habitations Jeanne-Mance).

Comme gestionnaire de places publiques nous sommes ouverts à accueillir des projets permettant des maillages entre l'École et les milieux culturels, à soutenir le potentiel créatif des jeunes en mettant notamment à leurs dispositions notre plateforme technologique afin de stimuler, en bout de ligne, leur engagement dans la culture.

Thème 2: L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante (questions 7 à 13)

Q. 7 - Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophone, sur Internet et les autres plateformes numériques (jeu, mobilité, réalité virtuelle (RV) et augmentée (RA), installations interactives)? Comment faire en sorte que les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels fassent leur place dans ce nouvel environnement?

Une première action viserait à soutenir plus fortement la production des contenus culturels numériques lesquels peuvent prendre de multiples formes (ex.: numérisation de contenu : captation de spectacles, production de contenu numérique non issu d'un produit initial non virtuel: une réalité virtuelle) et se décliner sur plusieurs plateformes.

Certaines formes de projets (ex.: œuvres numériques) nécessitent, d'autre part, des conditions particulières d'expérimentation telles celles que l'on retrouve au Quartier des spectacles grâce au Laboratoire numérique urbain. Ce type de plateforme technologique permet d'expérimenter des prototypes de projets (ex.: œuvres numériques) avant leur diffusion ou leur mise en marché. D'autres types de contenus (ex.: RV et RA) nécessitent aussi des prototypages sur d'autres plateformes numériques (ex.: mobile et tablette).

Par ailleurs, outre les questions liées aux phases de création, de production et d'expérimentation, les modèles de diffusion et d'exploitation de ces contenus dans une perspective de rentabilité ou d'équilibre budgétaire doivent continuer de faire l'objet de soutien en cette période de transition de modèles d'affaires. Afin d'assurer une meilleure visibilité des contenus culturels québécois sur Internet et les autres plateformes technologiques et de faire en sorte que les acteurs de la sphère culturelle fassent leur place dans l'environnement numérique;

11. *La nouvelle politique culturelle devra prévoir le renforcement des mesures de soutien à la création et à la production (incluant les phases d'expérimentation et de prototypage) des contenus et œuvres numériques ainsi qu'à la diffusion et la mise en marché de ces derniers.*

La recommandation numéro 6 à l'effet que « La nouvelle politique culturelle doit prendre en considération l'importance du développement des plateformes technologiques au service du déploiement de la culture », s'applique également à ce questionnement. Pour ce qui est de la problématique du financement des contenus dans un univers virtuel où le partage et la gratuité sont rois, en plus du soutien de l'État, le PQDS est aussi d'avis qu'il faut poursuivre les réflexions sur le partage des revenus avec les fournisseurs d'accès Internet et des autres plateformes de diffusion de contenu numérique. La redistribution d'une part des revenus publicitaires récoltés par ces fournisseurs, par exemple, permettrait de développer un Fonds de production nationale dédié à la production et la diffusion de contenu et d'œuvres numériques ou non numériques.

Q. 10 - Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire?

Selon nous, il est primordial que les villes et quartiers se dotent de vision d'intervention en matière d'urbanisme qui soit facilitante notamment au niveau de la conservation du patrimoine, de la qualité architecturale et du développement de la culture. Dans le cadre des appels publics, par exemple, la pondération des critères de choix ne devrait pas favoriser d'emblée le plus bas soumissionnaire mais bien celui qui est capable de proposer une vision en adéquation avec des principes de conservation et de mise en valeur des actifs culturels et patrimoniaux.

L'utilisation des programmes particuliers d'urbanisme (PPU), comme cela a été le cas avec le Quartier des spectacles, peuvent aussi venir en appui au développement de quartiers culturels forts qui peuvent générer des retombées multiples tant sur les plans culturels, sociaux, qu'économiques.

12. *Conséquemment, la nouvelle politique culturelle devrait renforcer le développement et le déploiement de vision d'intervention en matière d'urbanisme favorisant, notamment dans le cadre des projets de revitalisation urbaine, la conservation du patrimoine, l'archéologie, la qualité architecturale ainsi que le développement culturel. Cet appui pourrait se traduire au sein des priorités identifiées lors des négociations et des ententes du gouvernement avec les villes.*
13. *Les programmes d'infrastructures provincial et fédéral (négociations Québec/Ottawa) devraient aussi viser à soutenir des projets s'inscrivant au sein de visions d'intervention garantissant la préservation du patrimoine (ex.: actif patrimonial de diffusion) et le développement culturel dont le soutien au développement de places publiques.*

Pour ce qui est des volets de la chaîne culturelle qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années, le PQDS estime que le développement de places publiques et de plateformes technologiques tel le Laboratoire numérique urbain permettrait de renforcer les conditions de création, de production et de diffusion culturelle au sein de la société québécoise. Ces espaces stimuleraient aussi la participation citoyenne à la vie culturelle en raison de l'accessibilité des programmations qui y sont présentés et du caractère convivial de l'expérience au sein de ces lieux. Création, production, diffusion et participation citoyenne requerront donc une attention particulière au cours des prochaines années.

Thème 1: La culture dans une perspective de développement durable (questions 2 à 6)

Q. 4 - Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente?

Quelques ministères et organismes travaillent déjà en « transversalité » dans le cadre du développement de certains projets culturels (ex.: les festivals) tels le ministère du Tourisme et celui des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Parmi les autres ministères qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel, on pense notamment à celui de l'Éducation et de l'enseignement supérieur, au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (soutien à des projets culturels associés à de l'expérimentation technologique) et au ministère du Travail, de l'Emploi et de la solidarité sociale (formation et création d'emplois en culture). Le ministère de la Famille, celui des Relations internationales et de la Francophonie tout comme celui du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pourraient s'ajouter à la liste des ministères pouvant jouer un rôle accru en matière de culture.

D'autres ministères, comme celui de la Santé, pourrait également continuer d'intégrer plus fortement des mesures d'actions susceptibles de soutenir le développement culturel par le biais, par exemple, de la diffusion culturelle ou la mise sur pied de projets au sein du secteur de la santé utilisant la culture comme stratégies d'intervention. Des ministères comme celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pourrait aussi jouer un rôle accru dépendant de la définition que l'on donne au mot culture. Par exemple, la promotion des aliments d'ici et de notre culture culinaire pourrait être renforcée et s'inscrire dans une vision globale de développement de la culture québécoise. D'ailleurs, l'expérience culturelle comporte souvent un volet d'expérimentation avec la gastronomie locale.

Une approche gouvernementale transversale et cohérente devrait aussi servir à mettre sur pied des actions mobilisatrices et intersectorielles renforçant le sentiment d'appartenance à la culture québécoise. À titre d'exemple, dans le cadre d'une vision globale de développement des places

publiques et des quartiers culturels au Québec, ces infrastructures et espaces pourraient se mettre au diapason de la culture québécoise et proposer, le temps d'une semaine, une expérience culturelle complète pour célébrer notre culture (ex.: restaurants, programmation, exposition des entreprises d'ici). En plus d'apparaître comme un projet structurant sur le plan identitaire (notamment à Montréal), ce type d'action pourrait servir à créer des ponts entre les régions et les grands centres par le biais de la culture et ce, dans une perspective de pérennité.

Au niveau des retombées associées à l'utilisation efficiente des places publiques, nous tenons à nouveau à rappeler que les retombées ne sont pas essentiellement culturelles mais qu'elles peuvent être d'ordre multiple. L'expérience des Jardins Gamelin à Montréal est plus que probante à cet effet.

Les Jardins Gamelin, un exemple de convergence d'intérêt et de transversalité d'action

De mai à octobre 2015, la place Émilie-Gamelin a littéralement fait peau neuve avec un nouvel aménagement et de l'animation pour proposer aux résidents et visiteurs un oasis de vie urbaine leur permettant de profiter pleinement de l'été en s'appropriant un espace au Quartier des spectacles tout en étant exposés à diverses propositions tant culturelles qu'environnementales (ex.: agriculture urbaine). De l'agriculture urbaine, un marché de produits locaux, quelques festivals, une vidéoprojection architecturale, une œuvre monumentale suspendue ("1.26" de Janet Echelman), un café, un bar, un restaurant, une grande terrasse ont ainsi fait le bonheur des milliers de personnes qui ont fréquenté l'endroit au cours de l'été.

Plusieurs facteurs ont contribué au succès des Jardins Gamelin: un aménagement polyvalent et convivial conçu par Pépinière & co, une programmation variée et continue, et surtout, une concertation menée en amont et durant tout l'été grâce à un travail de collaboration sans précédent. La Ville de Montréal, l'arrondissement Ville-Marie, le Service de Police de la Ville de Montréal, les groupes communautaires, l'UQAM, la BANQ, BUSAC Immobilier, le propriétaire de la Place Dupuis et autres partenaires du projet ont fait preuve d'un engagement et d'une collaboration remarquable. Quant aux clientèles itinérantes qui auraient pu se sentir exclues du projet, elles ont réagi positivement, grâce au travail de plusieurs partenaires tels que Présence Compassion et Sentier Urbain pour ne nommer que ceux-là.

Ce projet est une illustration magistrale d'une approche transversale d'occupation du territoire et de partenariats qui a permis d'enjoliver la vie des citoyens tout en les rapprochant de la culture.

Q. 3 - Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs, et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional et local)?

Sur le plan national, la nouvelle politique culturelle pourrait prévoir le développement d'une forme d'indicateurs d'intégration de la dimension culturelle au sein des actions des divers ministères identifiés. Le ministère de la Culture et des Communications pourrait se servir à cet égard de l'Observatoire de la culture et des Communications pour développer ces indicateurs et mieux

outiller les autres ministères dans la mise en œuvre d'actions visant à intégrer la culture au sein de leurs prérogatives. Les outils de suivis développés sur le plan national pourraient par la suite être proposés aux paliers régional et local.

Q. 5 - Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs, les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc....

Le Partenariat du Quartier des spectacles est un exemple, selon nous, de modèle de gouvernance qui favorise l'accroissement des synergies et des partenariats entre une administration publique et différentes catégories d'acteurs (voir entre autres l'exemple précédent des Jardins Gamelin). Ce type de modèle de gouvernance permet, dans ce cas-ci, à une administration municipale de se rapprocher des citoyens et d'un ensemble d'acteurs de différents horizons dans le cadre d'une vision structurante pour la culture. Le soutien à de tels modèles d'intervention et de gouvernance pourrait constituer une avenue de rapprochement et de synergie entre l'administration publique québécoise et plusieurs catégories d'acteurs. Dans ce contexte, nous recommandons que:

14. *La nouvelle politique culturelle s'appuie sur des études de cas tel le projet des Jardins Gamelin pour amorcer sa réflexion sur le soutien à de nouvelles formes de projets et de gouvernance dans une perspective de création de synergie et de partenariats entre son administration publique et différentes catégories d'acteurs.*

Par ailleurs et outre le modèle de gouvernance et la dotation de lieux propices et d'équipements pour accroître des synergies et susciter des partenariats divers, il est aussi important de pouvoir encourager la mise sur pied de projets pilotes permettant d'expérimenter différentes formes de rencontres et de projets. Dans cette optique, nous recommandons que:

15. *La nouvelle politique culturelle prévoit le renforcement du soutien dédié à des projets pilotes comportant des éléments d'expérimentation et impliquant plusieurs acteurs d'horizons diversifiés.*

Cette recommandation s'inscrit en concordance avec le développement d'une politique en harmonie avec le cadre d'évolution de la culture (recommandation numéro 4). Grâce à l'introduction d'un tel principe d'action comme assise à la nouvelle politique, il sera possible de faire évoluer plus rapidement les programmes de soutien et les mesures fiscales du ministère afin que ceux-ci puissent s'adapter plus adéquatement aux changements dans l'environnement et pour pouvoir innover et saisir des opportunités de développement. La réflexion sur les actions d'ajustement des mesures de soutien (ex.: émission de recommandations, veille stratégique sur les opportunités de marché) pourrait se faire à partir du renforcement de l'action des structures existantes (ex.: commissions et comités de travail des sociétés d'État).

Thème 4: La culture dans une perspective de développement durable

(questions 22 à 26)

Q. 23 - Quelles avenues empruntées pour que la politique culturelle puisse mieux refléter la diversité culturelle québécoise et favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration?

Le PQDS estime que la politique culturelle doit s'appuyer sur une approche intégrée d'actions comportant trois principaux axes d'intervention soit:

- Un accès en quantité et en qualité à de l'information culturelle sur la production nationale (voir à cet effet la recommandation numéro dix);
- Des lieux d'exposition et d'expérimentation (milieux de vie) pleinement accessibles à l'ensemble des citoyens telles les places publiques;
- Le soutien à des actions mobilisatrices (ex.: projet pilote) permettant de stimuler le sentiment d'appartenance à la culture québécoise et de faire évoluer le concept même de culture québécoise par l'apport des personnes issues de l'immigration aux projets proposés.

Il est à noter que le premier axe d'intervention pourrait aussi avoir un effet bénéfique sur la fréquentation des salles (dont les salles privées au Quartier des spectacles) proposant de la programmation francophone. Cet axe d'intervention implique aussi l'amorce de toute une réflexion sur le soutien aux producteurs et aux diffuseurs dans le monde des médias sociaux. Le Québec, à cet égard, doit innover pour être à même de se distinguer significativement. Il faut aussi trouver des actions communes qui permettront de constituer une masse critique de projets à promouvoir au sein d'une plateforme de commercialisation adaptée à la production nationale.

Toute la question de favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration doit aussi se faire, selon nous, en étroite collaboration avec Montréal. La ville de Montréal concentre en effet le plus fort pourcentage au Québec des personnes issues de l'immigration et elle joue ainsi un rôle de premier ordre par rapport à ces enjeux.

Thème 6: L'action internationale et les relations intergouvernementales

(questions 30 à 35)

Q. 30 - Comment le gouvernement du Québec devrait-il faciliter et appuyer le développement des marchés étrangers et canadiens (hors Québec) en culture pour les créateurs d'ici, à l'heure où le numérique ouvre de nouveaux marchés et élargit les marchés existants, incluant celui de la Francophonie?

Dans un premier temps, nous croyons que le gouvernement doit faciliter et appuyer le développement des marchés en culture pour les créateurs d'ici mais aussi pour l'ensemble des acteurs de la sphère culturelle incluant les organismes à but non lucratif, ses institutions et son

industrie culturelle. L'action gouvernementale peut se faire à différents niveaux notamment par le renforcement du soutien à l'accueil d'intervenants susceptibles d'être des acteurs de rayonnement pour les contenus culturels québécois (ex.: missions étrangères). Par ailleurs, l'action gouvernementale doit aussi porter sur le soutien à la diffusion et l'exportation des contenus (ex.: contenus numériques) et projets culturels québécois (ex.: spectacles sur scène). L'intelligence d'aménagement et celle de d'investissement de l'espace (ex.: les bascules et les balançoires au sein de la Place des festivals), développées notamment par le PQDS, font aussi partie des éléments pouvant être exportés à l'étranger. Le développement accentué de plateformes de distribution commune et performante pour l'ensemble des secteurs concernés et ce, autant sur les territoires physiques que virtuels, pourrait être une avenue à considérer.

Sur le plan international, le gouvernement du Québec devrait donc se donner comme priorité d'accroître son rôle d'agent facilitateur pour la promotion, le rayonnement et l'exportation de la culture québécoise à l'étranger et ce, sur l'ensemble des marchés et plateformes possibles. Dans cet optique, il faut aussi considérer que la culture est un élément de diplomatie par excellence, une carte de visite qui permet d'ouvrir des portes, créer des liens et développer des projets d'ordre multiple à l'étranger. Aussi, soutenir l'exportation culturelle peut avoir une portée beaucoup plus grande que celle strictement rattachée au secteur culturel.

Dans un deuxième temps, le gouvernement du Québec devrait aussi contribuer au développement de propriété intellectuelle (PI) susceptible d'être exportée (aide à la production nationale) et diffusée à l'étranger. La génération de PI et son exploitation sur d'autres marchés internationaux sont en effet des enjeux majeurs pour le Québec dans une perspective de stimulation de la demande et d'enrichissement collectif (création d'emplois, retombées financières, rayonnement et préservation de notre culture).

Par rapport à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur, il serait également souhaitable que le gouvernement poursuive ses discussions avec le fédéral. La poursuite de ces discussions viserait l'établissement d'un cadre juridique qui pourrait être garant d'équité dans la redistribution des revenus associés à la diffusion des contenus culturels (ex.: publicité) et la protection des droits d'auteurs et de propriétés intellectuelles dans l'écosystème numérique.

Q. 35 - Quel rôle devrait jouer le Québec pour accroître la place de la culture au sein du réseau de la Francophonie?

Le gouvernement du Québec pourrait continuer à initier des activités de mobilisation autour de la culture au sein de la Francophonie. Ce type d'action peut se faire en partenariat avec le milieu culturel québécois. Le Partenariat du Quartier des spectacles peut être à ce niveau un bon partenaire pour le gouvernement.

En plus d'être l'initiateur de diverses rencontres, le gouvernement du Québec devrait aussi contribuer à faire connaître et exporter les savoir-faire québécois qui permettent d'accéder à des expériences culturelles enrichies au sein des communautés francophones. On peut penser ici, par

exemple, au soutien à l'implantation de places publiques équipées de plateformes technologiques - à l'image du Laboratoire numérique urbain du Quartier des spectacles - au sein de ces pays. Encore une fois, le Partenariat du Quartier des spectacles peut être un partenaire important pour le gouvernement auprès de la Francophonie.

Au niveau international, nous rappelons en terminant que le Québec, en collaboration avec le Canada, ont joué dans le passé un rôle capital pour la défense de la diversité culturelle. Au même titre, nous croyons que le gouvernement du Québec devrait jouer un rôle de chef de file relativement aux enjeux rattachés à la survie des cultures, dont celle du Québec, dans une période de grande mondialisation des contenus culturels diffusés.

Thème 7: La gouvernance et le financement (questions 36 à 40)

Q. 38 - Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de culture? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités?

Il n'est pas inintéressant de pouvoir concevoir que la gouvernance de la culture puisse se rapprocher le plus possible des citoyens par un nouveau modèle de partage des responsabilités Québec/Municipalités. Par contre, avant de procéder à une telle délégation de responsabilités, il faut s'assurer clairement que les municipalités disposent des moyens pour assumer ce type de responsabilités. Sans ces moyens, cette délégation de responsabilités risque d'être périlleuse dans un contexte où les municipalités ne placent pas nécessairement la culture comme priorité d'intervention au sein de leur planification respective.

Toutefois, en attendant l'identification précise des moyens qui pourraient être mis en place pour consolider la capacité des villes à assumer de nouvelles responsabilités, il demeure intéressant de trouver des moyens de rapprocher la gouvernance de la culture des citoyens. Dans cette optique, l'expérience du Partenariat du Quartier des spectacles peut enrichir la réflexion car il s'agit d'un modèle d'intervention et d'un modèle d'infrastructures (place publique et plateforme technologique) qui permettent à la Ville de Montréal de rencontrer cet objectif au sein d'un territoire donné tout en générant des retombées fiscales³. Aussi, nous recommandons que:

16. *La nouvelle politique culturelle amorce une réflexion à partir d'expériences (dont le Quartier des spectacles) et d'études de cas documentés sur les modèles de gouvernance et les modèles d'infrastructures qui renforcent les liens entre le gouvernement, les*

³ À cet effet, nous rappelons, par exemple, que depuis le début du réaménagement du Quartier des spectacles en 2007, on évalue les retombées économiques immobilières à un milliard de dollars répartis dans 48 projets. Parmi ceux-ci, six - qui représentent 25% des investissements - ont une vocation culturelle. On évalue à plus de 530 millions de dollars de surplus de taxation sur la vie utile de ces nouveaux projets.

municipalités et la société civile dans le cadre d'un partage de responsabilités visant le développement de la culture.

Q. 40 - Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève?

L'ouverture recommandée précédemment vers de nouveaux modèles d'intervention autant au niveau de la gouvernance qu'au niveau du type d'intervention en infrastructures doit aussi trouver écho sur le terrain par un soutien adéquat à l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève. Le renforcement, par exemple, des projets d'aide au démarrage en culture tout comme le développement d'un Fonds de risque ou d'une assurance risque accessibles à une majorité d'intervenants de la chaîne culturelle sont deux outils d'action qui iraient dans le sens d'un soutien gouvernemental efficient en matière d'innovation, d'entrepreneuriat culturel et de soutien à la relève. La mise en commun de certaines actions et services (ex.: distribution, achats de services, billetterie, promotion) doit aussi être soutenue dans le cadre des projets pilotes visant le développement de nouveaux modèles d'action. Conséquemment, nous recommandons que:

17. *Le soutien aux projets pilotes innovants touchent aussi les projets de partage de biens et de ressources en culture de manière à en optimiser l'accès et d'en réduire parallèlement les coûts.*

Liste des recommandations

Par rapport aux principes servants d'assises au développement de la nouvelle politique, **le PQDS recommande l'ajout des principes d'actions suivant:**

1. *La reconnaissance de l'impact économique du secteur culturel au Québec;*
2. *La desserte de l'ensemble de la sphère culturelle;*
3. *La présence et le soutien des interventions issues de la politique à l'ensemble des disciplines culturelles;*
4. *Une politique en harmonie avec le cadre d'évolution de la culture;*

Le PQDS recommande également que la nouvelle politique culturelle du Québec:

5. *Prévoit le soutien au développement des places publiques au service de la culture et de l'ensemble des acteurs de la sphère culturelle;*
6. *Prenne en compte l'importance du développement des plateformes technologiques au service du déploiement de la culture;*
7. *Prévoit des mesures pour assurer le maintien et l'utilisation optimale des salles privées et publiques existantes (protéger les actifs) dans le cadre d'une vision globale d'actions de ses infrastructures et équipements garante d'équité et d'équilibre dans l'écosystème de la diffusion;*
8. *Sécurise le plus possible les festivals afin qu'ils se développent et se renouvèlent pour pouvoir ainsi continuer à jouer leur rôle dynamique et structurant pour la culture québécoise;*
9. *Fournisse aux grandes institutions des conditions leur permettant de se développer et de jouer un rôle encore plus accru auprès de la communauté;*
10. *Lance une réflexion sur la diversité et la qualité de l'information culturelle au Québec afin d'assurer une visibilité accrue de la production québécoise auprès des citoyens;*
11. *Prévoit le renforcement des mesures de soutien à la création et à la production (incluant les phases d'expérimentation et de prototypages) des contenus et œuvres numériques ainsi qu'à la diffusion et la mise en marché de ces derniers;*
12. *Renforce le développement et le déploiement de visions d'intervention en matière d'urbanisme favorisant, notamment dans le cadre des projets de revitalisation urbaine, la conservation du patrimoine, l'archéologie, la qualité architecturale ainsi que le développement culturel. Cet appui pourrait se traduire au sein des priorités identifiées lors des négociations et des ententes avec les villes;*
13. *Fasse en sorte que les programmes d'infrastructures provincial et fédéral (négociations Québec/Ottawa) visent aussi à soutenir des projets s'inscrivant au sein de visions d'intervention garantissant la préservation du patrimoine (ex.: actif patrimonial de diffusion) et le développement culturel dont le soutien au développement de places publiques;*
14. *S'appuie sur des études de cas, tel le projet des Jardins Gamelin, pour amorcer sa réflexion sur de nouvelles formes de projets et de gouvernance dans une perspective de création de synergie et de partenariats entre son administration publique et différentes catégories d'acteurs;*

15. *Prévoit le renforcement du soutien dédié à des projets pilotes comportant des éléments d'expérimentation et impliquant plusieurs acteurs d'horizons diversifiés;*
16. *Amorce une réflexion à partir d'expériences (dont celle du Quartier des spectacles) et d'études de cas documentés sur les modèles de gouvernance et les modèles d'infrastructures qui renforcent les liens entre le gouvernement, les municipalités et la société civile dans le cadre d'un partage de responsabilités visant le développement de la culture;*
17. *Soutienne aussi, dans le cadre des projets pilotes, les projets de partage de biens et de ressources en culture de manière à en optimiser l'accès et d'en réduire parallèlement les coûts.*